



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Le 12 février 2024, à compter de 18 h 00, le conseil municipal, sur convocation adressée par le Maire le 06 février 2024, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni Salle du Conseil municipal.

Monsieur Marc GRICOURT, Maire, préside la séance.

Présents :

Marc GRICOURT, Jérôme BOUJOT, Marie-Agnès FÉRET, Benjamin VÉTELÉ, Corinne GARCIA, Paul GILLET, Fabienne QUINET, Ozgür ESKI, Christelle LECLERC, Joël PATIN, Hélène MENOUE, Rachid MERESS, Claire LOUIS, David LEGRAND, Christelle BERENGER, Frédéric ORAIN, Sylvaine BOREL, Sébastien BRETON, Yann LAFFONT, Catherine MONTEIRO, Kadiatou DIAKITÉ-CAMARA, Danièle ROYER-BIGACHE, Céline MOREAU, Mourad SALAH-BRAHIM, Cédric MARMUSE, José ABRUNHOSA, Françoise BEIGBEDER, Pauline SALCEDO, Christophe DEGRUELLE, Yann BOURSEGUIN, Christine ROBIN, Nicolas ORGELET, El Hassania FRAISSE-ZIRIAB, Axel DIEUZAIDE, Étienne PANCHOUT, Sylvain GIRAUD, Malik BENAKCHA, Michel PILLEFER, Michel CHASSIER, Gildas VIEIRA

Pouvoirs :

Odile SOULÈS donne pouvoir à David LEGRAND, Mathilde DESJONQUÈRES donne pouvoir à Étienne PANCHOUT, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN donne pouvoir à Malik BENAKCHA

Début de séance : 18 h 00

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric ORAIN

Approbation du procès verbal du 11 décembre 2023

N° B_D2024_001	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal
--------------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- prendre acte de la communication des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_002	FINANCES – Secteur Saint Vincent Gare Médicis - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
--------------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) tel que présenté ci-dessus.

Rappel n° d'AP : 2039

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_003	FINANCES – Réhabilitation des gymnases Moussa Traoré et Jacques Azarian - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) tel que présenté ci-dessus.
Rappel n° d'AP : 2049

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_004	FINANCES – Reconstruction du groupe scolaire Mandela - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) tel que présenté ci-dessus.
Rappel n° d'AP : 2059

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_005	FINANCES – Réhabilitation du gymnase Marcel Cerdan - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) tel que présenté ci-dessus,
Rappel n° d'AP : 2069

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_006	FINANCES – Mise en lumière du patrimoine - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) tel que présenté ci-dessus.
Rappel n° d'AP : 2089

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_007	FINANCES – Réaménagement du mail Pierre Sudreau et de la promenade Pierre Mendès France - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) tel que présenté ci-dessus.
Rappel n° d'AP : 2099

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_008	FINANCES – Restauration de l'église Saint Nicolas - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) tel que présenté ci-dessus.
Rappel n° d'AP : 2109

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_009	FINANCES – Réaménagement des cours d'écoles - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) tel que présenté ci-dessus.

Rappel n° d'AP : 2119

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_010	FINANCES – Rénovation thermique et énergétique des bâtiments scolaires - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) tel que présenté ci-dessus.

Rappel n° d'AP : 2129

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_011	FINANCES – Requalification des espaces publics de la rue du Bourg Neuf - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) tel que présenté ci-dessus.

Rappel n° d'AP : 2149

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_012	FINANCES – Plan cyclable et modes alternatifs - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) tel que présenté ci-dessus.

Rappel n° d'AP : 2159

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_013	FINANCES – Végétalisation des espaces urbains - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) tel que présenté ci-dessus.

Rappel n° d'AP : 2169

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_014	FINANCES – Budget principal - Exercice 2024 - Décision modificative n° 1
-------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2024 comme indiqué ci-dessus,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes conventions ou avenants à passer avec les associations et organismes subventionnés conformément à la réglementation en vigueur.

Décision : Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Abstention : 5, Malik BENAKCHA, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Michel PILLEFER, Michel CHASSIER, Gildas VIEIRA

N° B_D2024_015	FINANCES – Budget annexe Stationnement payant - Exercice 2024 - Décision modificative n° 1
-------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2024 comme indiqué ci-dessus.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_016	FINANCES – Budget annexe Château Magie - Exercice 2024 - Décision modificative n° 1
-------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2024 comme indiqué ci-dessus.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_017	FINANCES – Taux d'imposition - Année 2024
-------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- fixer les taux d'imposition pour l'année 2024 sans augmentation par rapport à l'année 2023, à savoir :

* Taxe d'Habitation : 20,37 %,

* Taxe Foncière (bâtie) : 57,70 %,

* Taxe Foncière (non bâtie) : 45,91 %.

Décision : Adopté à la majorité des votes exprimés

Votes contre : 1, Michel CHASSIER

Abstention : 4, Malik BENAKCHA, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Michel PILLEFER, Gildas VIEIRA

N° B_D2024_018	PERSONNEL TERRITORIAL – Création d'emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, d'emplois de vacataires et d'intermittents pour l'année 2024
-------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la modification des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, d'emplois de vacataires et d'intermittents pour l'année 2024 dans les conditions détaillées en annexe à la présente délibération ;

- autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_019	PERSONNEL TERRITORIAL – Création de deux emplois de chargé(e) de mission « Instructeur(rice) du droits des sols »
-------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- créer deux emplois de chargé(e) de mission « Instructeur(rice) du droits des sols » (en application de l'article L332-8 2 du code général de la fonction publique) et de fixer la rémunération afférente à cet emploi conformément aux caractéristiques et conditions définies dans le rapport, étant précisé que les crédits sont inscrits au budget chapitre 012.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_020	PERSONNEL TERRITORIAL – Création d'un emploi de chargé(e) de mission « Chargé(e) de projet politique de la Ville »
-------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- créer un emploi de chargé(e) de mission « Chargé(e) de projet politique de la Ville » (en application de l'article L332-8 2 du code général de la fonction publique) et de fixer la rémunération afférente à cet emploi conformément aux caractéristiques et conditions définies dans le rapport, étant précisé que les crédits sont inscrits au budget chapitre 012.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_021	PERSONNEL TERRITORIAL – Convention de mise à disposition d'agents de la police municipale auprès de l'Association Départementale d'Éducation Routière (ADER) - Année 2024
-------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la convention relative à la mise à disposition de l'Association Départementale d'Éducation Routière (AER)
- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention et toute pièce afférente à cette délibération

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_022	PERSONNEL TERRITORIAL – Mandat relatif à la sélection d'un organisme d'assurance pour la conclusion de conventions de participation des garanties d'assurance complémentaire du risque « prévoyance » de la Ville de Blois, la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys et du Centre intercommunal d'action sociale du Blaisois
-------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- retenir la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et à adhésion facultative des agents, pour un effet des garanties au 1er janvier 2025,
- approuver les termes de la convention de mandat entre la Ville de Blois, la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys et du Centre intercommunal d'action sociale du Blaisois, donnant mandat à la Ville de Blois afin de réaliser tous les actes nécessaires à l'appel public à concurrence en vue de la sélection d'un organisme d'assurance permettant de conclure des conventions de participation portant sur le risque prévoyance,
- proposer de verser une participation mensuelle brute par agent dont le montant ne pourra être inférieur au minima de celui fixé par l'article 2 du décret n° 2022-581,
- prendre acte que les garanties et tarifs seront préalablement soumis à l'avis du conseil municipal qui devra se prononcer sur la signature de la convention de participation à l'issue du processus de sélection menée par le mandataire, la participation de la Ville de Blois sera ainsi confirmée dans cette délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, c'est-à-dire après connaissance de l'offre de l'organisme d'assurance qui sera retenu,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de mandat ainsi que tous les documents y afférent.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_023	PERSONNEL TERRITORIAL – Artistes et techniciens intermittents du spectacle - Réactualisation des modalités de rémunération et conditions de prise en charge par la Ville de Blois des frais d'hébergement, de restauration et de déplacement
-------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer les contrats de cession de droits d'exploitation de spectacle, les contrats d'engagement d'intermittents du spectacle ainsi que les pièces afférentes à ces contrats,
- autoriser le Maire ou son représentant à fixer le montant des cachets des artistes intermittents du spectacle forfaitairement en fonction du type d'emploi et de leur notoriété et donc déterminés hors indice de la fonction publique, ainsi que le montant horaire des techniciens intermittents,
- accepter que la Ville procède à la prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de repas des artistes, techniciens et autres personnes accompagnant le groupe selon les modalités définies,

- accepter que la Ville prenne en charge, en cas de nécessité de service, les repas des personnels de la Ville de Blois et des bénévoles assurant l'organisation des manifestations selon les modalités définies ci-dessus,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_024	MARCHÉS PUBLICS – Réhabilitation du Gymnase Marcel Cerdan - Marché de maîtrise d'oeuvre - Validation de l'APD - Acte modificatif n°1 au marché 012-2022 de contractualisation du montant des travaux et du forfait de rémunération de la MOE - Lancement des marchés de travaux
-------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- valider l'Avant-Projet Définitif (APD) et le coût prévisionnel définitif des travaux de construction de 1 795 400 € HT ;
- adopter l'acte modificatif n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre n° 012-2022 relatif à la réhabilitation du gymnase Marcel Cerdan et d'autoriser le Maire ou son représentant à le signer, ainsi que tous les documents y afférant ;
- autoriser le lancement de la procédure de consultation des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du gymnase Marcel Cerdan et la signature des pièces de marchés par le Maire ou son représentant, ainsi que tous les documents y affèrent.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_025	MARCHÉS PUBLICS – Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville, Agglopolys et le CIAS du Blaisois pour la modernisation d'outils de communication numérique des 3 institutions, dont la refonte de leurs principaux sites web
-------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Blois, la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys et le CIAS du Blaisois pour la passation des marchés pour la modernisation d'outils de communication numérique des 3 institutions, dont la refonte de leurs principaux sites web ;
- approuver les termes de la convention constitutive dudit groupement prévoyant notamment que la Ville de Blois assure les fonctions de coordonnateur du groupement ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer les marchés et tout acte à afférent.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_026	DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL – Passation d'une convention triennale 2024-2026 avec l'association les Vitrites de Blois
-------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention cadre pluriannuelle 2024-2026, les conventions annuelles d'application et tout autre document relatif au soutien à l'association les Vitrites de Blois.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_027	DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL – Modification du règlement intérieur de la commission de règlement amiable d'indemnisation des commerçants et artisans - Travaux d'aménagement de la rue du Bourg Neuf
-------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le règlement intérieur modifié de la commission indemnisation figurant en annexe de la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_028	DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL – Travaux d'aménagement de la rue du Bourg Neuf - Indemnisation des commerçants et artisans
-------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- fixer l'indemnité suivante : pour l'entreprise Roses et Sens, 5 000 €
- autoriser le Maire ou son représentant à signer les protocoles transactionnels afférents.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_029	PARC AUTOMOBILE – Réforme et ventes de véhicules
-------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- décider de désaffecter du patrimoine de la Ville de Blois les 11 biens énumérés dans le rapport ;
- décider d'engager une procédure de vente et d'aliéner ces biens ;
- décider de mettre à la destruction chez un destructeur-recycleur agréer les biens sans offre à l'issue de la procédure de vente ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_030	FONCIER – Acquisition de deux parcelles situées à Blois, dans le quartier Villejoint Est, auprès de l'indivision LETOURMY
-------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider d'acquérir auprès de l'indivision LETOURMY, les parcelles cadastrées HP 89 et HP 90, sises à Blois dans le quartier VILLEJOINT EST, d'une superficie totale de 1 272 m², moyennant le prix de 3 500 € net vendeur,
- dire que les frais d'acte en sus seront supportés par la Ville de Blois,
- autoriser le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à signer au nom de la Ville, tout acte et pièce s'y rapportant.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_031	FONCIER – Quartier Centre - Place Jean Jaurès - Retrait de la délibération n° B-D2023-188 du 25 septembre 2023 - Désaffectation et déclassement partiel du domaine public communal
-------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- retirer la délibération n° B-D2023-188 du 25 septembre 2023 autorisant la cession d'un local situé 9 place Jean Jaurès à Blois, d'une superficie de 17 m², sur la parcelle cadastrée DO 881 ;
- acter la désaffectation dudit local situé 9 place Jean Jaurès ;
- décider de procéder à son déclassement du domaine public communal.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_032	FONCIER – Anciens locaux de la Police Municipale de Blois, rue de la Garenne - Constat de désaffectation et déclassement du domaine public en vue d'une cession
-------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- constater la désaffectation des parcelles cadastrées DP 769 et DP 771, sises à Blois, 51 bis rue de la Garenne, sur lesquelles se situent les anciens locaux de la Police Municipale,
- autoriser leur déclassement du domaine public communal,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_033	URBANISME – Avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'Agglopolys
-------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- émettre un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Décision : Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Abstention : 1, Michel CHASSIER

N° B_D2024_034	ÉNERGIE – Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville de Blois, la Communauté d'Agglomération de Blois et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Blaisois pour la maintenance des installations thermiques et autorisation de signer la convention et les marchés
-------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Blois, la Communauté d'Agglomération de Blois et le CIAS pour la passation du marché de maintenance des installations thermiques.

- approuver les termes de la convention constitutive dudit groupement prévoyant notamment que la Ville de Blois assure les fonctions de coordonnateur du groupement.

- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe de la présente.

- autoriser le Maire ou son représentant à signer les marchés et tout acte y afférent.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_035	ÉNERGIE – Création de zones d'accélération des énergies renouvelables
-------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver l'identification des zones d'accélération et la transmission au référent préfectoral (2° du II de l'article L 141-5-3 du code de l'énergie),

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision : Adopté à la majorité des votants

Votes contre : 1, Michel CHASSIER

N° B_D2024_036	PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN D'INTÉRÊT RÉGIONAL – Avenant n°1 à la charte locale d'insertion 2018-2024, dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain
-------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver l'avenant n°1 à la charte locale d'insertion 2018-2024,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la charte locale d'insertion 2018-2024, ainsi que tout autre document permettant la mise en œuvre de ce dispositif.

Décision : Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Abstention : 1, Michel CHASSIER

N° B_D2024_037	DÉMOCRATIE LOCALE – Convention de partenariat Unis-Cité Val Centre-Val de Loire et la Ville de Blois
-------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec Unis-Cité Val Centre-Val de Loire, annexée à la présente délibération, et tout document afférent.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_038	DÉMOCRATIE LOCALE – Convention de partenariat entre la Ville de Blois et l'Association Loir et Cher Tech
-------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association Loir et Cher Tech,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_039	PRÉVENTION SANTÉ – Convention de partenariat et de moyens entre la Ville de Blois, l'Établissement Français du Sang et l'Union Départementale pour le don de sang bénévole du Loir-et-Cher
-------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'Établissement Français du Sang et l'Union départementale pour le don de sang bénévole du Loir-et-Cher, annexée à la présente délibération, ainsi que tous les documents relatif à cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_040	CULTURE – Association Cultures du Coeur Loir-et-Cher - Convention de partenariat - Renouveau 2024-2026
-------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- renouveler le partenariat avec l'association Cultures du Cœur Loir-et-Cher par la conclusion d'une convention pour la période 2024-2026,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention et toutes pièces administratives nécessaires à l'application de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_041	CULTURE – Festival Vite, au théâtre ! - Signature d'une convention cadre 2024-2026 avec l'association Accords - Centre Val de Loire
-------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le partenariat entre la Ville de Blois et l'association Accords – Centre Val de Loire pour la période 2024-2026 ;
- approuver les termes de la convention cadre jointe en annexe de la présente délibération ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention, les conventions d'application annuelles sur la période, et toutes pièces relatives à la convention cadre.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

Non-participation au vote : 1, Claire LOUIS

N° B_D2024_042	SOLIDARITÉ – Gestion en flux des droits de réservation des logements sociaux de la Ville de Blois
-------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de réservation en flux élaborée pour chacun des 3 bailleurs sociaux à savoir :
 - * 3F CENTRE VAL DE LOIRE,
 - * l'Office public de l'Habitat TERRES DE LOIRE HABITAT,
 - * la société LOIR ET CHER LOGEMENT,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à l'exécution de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_043	SOLIDARITÉ – Adhésion à l'Association nationale des villes et territoires accueillants (ANVITA) et désignation d'un représentant à l'Assemblée générale
-------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter la Charte de l'Association nationale des villes et territoires accueillants présentée en annexe ;
- adhérer à l'Association nationale des villes et territoires accueillants présentée ;
- désigner Marie-Agnès FERET pour représenter la Ville de Blois dans les instances de l'Association.

Décision : Adopté à la majorité des votants

Votes contre : 4, Malik BENAKCHA, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Michel PILLEFER, Michel CHASSIER

Non-participation au vote : 1, Marie-Agnès FÉRET

N° B_D2024_044	EDUCATION JEUNESSE – Convention de partenariat entre la Ville de Blois et le Centre Hospitalier Simone Veil, EHPAD la Pinçonnière - le Lac, pour l'organisation de rencontres intergénérationnelles
-------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat proposée avec le Centre Hospitalier Simone Veil, EHPAD la Pinçonnière - le Lac, pour des rencontres intergénérationnelles ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_045	EDUCATION JEUNESSE – Délibération cadre autorisant la Ville de Blois à signer les conventions entre la Ville de Blois et le rectorat pour le financement des projets NEFLE dans les écoles
-------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant, à signer les conventions de financement à venir dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique pour les écoles ayant déposé un projet NEFLE, ainsi que tous les documents y afférents ;
- autoriser le Maire à signer la convention relative au projet de l'école Lucie-Aubrac-Bas-Rivière et à verser un montant de 5 189,62 € de subvention à la coopérative de l'école Lucie-Aubrac-Bas-Rivière pour le remboursement de l'investissement porté pour la réalisation du projet pédagogique « Devenir citoyen en milieu ligérien », considérant que l'État s'engage à verser le remboursement de cette somme à la Ville de Blois par ailleurs,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_046	AFFAIRES SCOLAIRES – Renouvellement de la convention de partenariat avec le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale Autisme France (GCSMSAF) dans le cadre du plan autisme
-------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver les termes et les modalités de la convention de partenariat avec le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale Autisme France (GCSMSAF), annexée à la présente délibération,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes à l'exécution de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_047	SPORTS – Subvention complémentaire de fonctionnement à l'AJBO
-------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à verser une subvention complémentaire de fonctionnement de 1 000 € à l'association AJBO,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant au versement de la subvention complémentaire de fonctionnement.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

N° B_D2024_048	SPORTS – Subvention complémentaire de fonctionnement à l'association Les Billarder's Blésois
-------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à verser une subvention complémentaire de fonctionnement de 1 000 € à l'association Les Billarder's Blésois,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant au versement de la subvention complémentaire de fonctionnement.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

La séance est levée à 21 h 50

Toutes ces délibérations et pièces annexes sont consultables en Mairie de Blois – Service des Assemblées – 2^{ème} étage du bâtiment A, aux horaires d'ouverture au public.